

## **Conditions générales de participation aux activités du Centre culturel de Bièvre**

En vous inscrivant aux activités proposées par le Centre culturel de Bièvre, vous acceptez et vous vous engagez à respecter ces Conditions générales.

### **Inscription et paiement**

L'inscription devient définitive dès l'envoi de la feuille d'inscription. Le paiement des frais d'inscription est à effectuer **sur le compte bancaire BE63 3601 0468 2608** du centre culturel, sis 39A, rue de Bouillon, 5555 Bièvre **avec en communication : « nom et prénom » + intitulé de l'activité.**

Sans paiement de votre part dans les 20 jours à dater du jour de la réservation, votre inscription sera annulée et la place pourra être attribuée à une autre personne. Pour les mineurs d'âge, le formulaire d'inscription est complété par les parents ou les représentants légaux. Le formulaire d'inscription confirme l'acceptation du présent règlement. Le coût de nos activités ne doit pas être un frein à votre participation et il est possible d'étaler votre paiement sur base d'un échelonnement établi de commun accord. Le stagiaire qui renoncerait, 15 jours avant l'évènement à participer sera tenu de payer l'entièreté du montant prévu pour sa participation. Le stagiaire qui renoncerait au plus tard 1 mois avant la date de l'activité se verrait réclamer 50% du montant prévu pour sa participation. Le stagiaire qui renoncerait plus d'un mois avant l'évènement se verrait réclamer 10% du montant prévu pour sa participation.

### **Réduction**

Nous offrons une réduction de 10 euros à partir du deuxième enfant (fratrie, familles recomposées,...) inscrit. Cette réduction s'applique uniquement lorsqu'il d'agit d'une participation complète pour toute la durée de l'activité.

### **Annulation**

#### **Annulation par le Centre culturel de Bièvre :**

Le Centre culturel de Bièvre peut annuler ou modifier une activité programmée à tout moment mais est tenu à en informer les personnes inscrites au plus vite et au moins 15 jours avant le début de l'activité. En cas d'annulation par le Centre culturel de Bièvre, les montants déjà versés par les personnes inscrites leur seront intégralement reversés. En cas de modification substantielle, les personnes inscrites peuvent soit choisir de participer à l'activité nouvellement définie soit annuler leur participation. Dans ce dernier cas, le Centre culturel de Bièvre est tenu de leur rembourser intégralement les sommes déjà versées. Si le Centre culturel de Bièvre ne pouvait exécuter ses obligations pour cause de force majeure endéans les 15 jours avant le début d'une activité ou durant celle-ci, il devra en avertir le participant à l'activité annulée par la voie la plus rapide. Dans ce cas, les sommes perçues lui seraient reversées dans les plus brefs délais. Dans le chef du Centre culturel de Bièvre, tous les événements ou circonstances imprévisibles (grève, tensions internationales ou nationales, guerres, émeutes, troubles civils, deuil national, inondations, incendie, etc) sont à considérer comme des hypothèses de force majeure lorsqu'elles ont pour effet de retarder ou de rendre difficile l'exécution du contrat. L'énumération des circonstances ci-dessus n'est pas exhaustive.

#### **Annulation par une personne inscrite à une activité :**

Si une personne déjà inscrite à une activité souhaite se désinscrire, elle est tenue de prévenir le Centre culturel de Bièvre le plus rapidement possible afin de permettre à d'autres personnes de

participer. Sauf cas de force majeure, si l'annulation intervient plus de 15 jours avant le début de l'activité, une somme forfaitaire correspondant à 20 % du montant global de l'activité, sera prélevée à titre de frais administratifs, frais fixes et d'assurance. Aucun remboursement de sommes déjà payées ne pourra intervenir si l'annulation intervient endéans les 15 jours avant le début de l'activité, sauf cas de force majeure. Sauf cas de force majeure, les activités manquées ne sont pas remboursées et une activité débutée est une activité non remboursée. Si un cas de force majeure survient durant une activité en empêchant sa poursuite, un remboursement sera établi en fonction des jours restants.

### **Qualité des animateurs**

En étroite collaboration avec une équipe d'artistes professionnels, les ateliers, stages et formations proposés font partie d'un programme éducatif destiné à permettre ou à renforcer l'éveil des participants pour une pratique artistique. Les participants sont encadrés par des professionnels choisis pour leurs compétences pédagogiques et leur réelle expérience dans le milieu artistique. Nos animateurs véhiculent les valeurs humaines, de respect, d'équité, pour offrir un cadre apolitique et impartial.

### **Divers**

Les activités de longue durée telles que les ateliers hebdomadaires se développent de manière progressive. Il est recommandé d'y participer le plus régulièrement possible. En cas d'absence à l'une ou l'autre séance, veuillez en informer l'animatrice ou l'animateur. Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de se restaurer dans les locaux des ateliers ( le foyer est mis à disposition pour les pauses encas et autres) Les vêtements et autres objets oubliés après les cours seront gardés un mois. Passé ce délai, ils seront distribués dans le réseau de récupération. Le Centre culturel décline toute responsabilité pour les objets oubliés, perdus ou volés dans le cadre des activités. Les participants sont tenus de respecter le matériel et les instruments qui sont mis à leur disposition. Les frais liés à la suite d'une détérioration volontaire seront réclamés. La collaboration pour le maintien de la propreté des lieux et des sanitaires est aussi demandée aux participants. Ils seront responsables des éventuels dégâts qu'ils auront pu causer. Les activités sont planifiées selon l'organisation d'une année académique (septembre à juin). La présentation publique de fin d'activité est l'aboutissement d'un travail. Il permet aux participants d'exprimer leurs acquis (exposition, pièce théâtrale, etc). Dans cet esprit, tous les participants qui ont suivi régulièrement les activités peuvent y participer, sans sélection ni obligation. Une confirmation de participation à cette présentation publique sera demandée.

### **Animaux**

Seuls les chiens guides sont autorisés à rentrer dans le Centre culturel.

### **Assurances**

Une assurance a été souscrite afin de protéger les animateurs et les participants lors des différentes activités. En cas d'incident, vous recevez automatiquement, par mail, les informations relatives à l'ouverture et au suivi du dossier d'assurance. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'assurer les bris de lunettes et les dégâts liés aux affaires propres aux participants.

### **Gestion des accidents légers**

Nul n'est à l'abri d'un petit accident, un bleu, une éraflure, un petit hématome, ... Les premiers soins sont prodigués par l'animateur sur place. S'il s'agit d'enfants, les parents seront informés par

téléphone au moment même de l'incident si ce dernier relève d'une certaine gravité. En cas d'accident plus important, les parents seront automatiquement appelés par prévention et nous prenons les dispositions nécessaires (urgence, ambulance ...).

### **Respect de la réglementation générale sur la protection des données.**

Le Centre culturel de Bièvre s'engage à respecter la réglementation européenne quant à l'utilisation de vos données personnelles et à en garantir toute transparence. En vous inscrivant à nos activités, vous nous transmettez des données à caractère privé : vos prénom et nom, adresse, numéro de téléphone et adresse email. Ces données sont strictement confidentielles et ne seront jamais transmises à des tiers ; elles ne seront jamais utilisées à des fins commerciales et serviront uniquement à vous informer de nos activités culturelles et artistiques. Elles sont sécurisées et seulement accessibles aux membres de l'équipe du Centre culturel. Si vous le souhaitez, vous pouvez à tout moment en prendre connaissance, les modifier ou les effacer en contactant le Centre culturel par téléphone ou par email à [centre.culturel@bievre.be](mailto:centre.culturel@bievre.be).

### **Utilisation de l'image**

L'inscription à nos activités autorise le Centre culturel de Bièvre à utiliser photos et vidéos prises lors des activités. Ces captations sont réalisées en vue d'assurer la promotion des activités organisées par le Centre culturel sur son site internet par exemple. Par votre inscription, vous marquez votre accord avec cette disposition. Si vous ne souhaitez pas que votre image ou celle de votre enfant soit utilisée, veuillez le préciser expressément par le biais d'un courrier adressé à la Direction du Centre culturel [centre.culturel@bievre.be](mailto:centre.culturel@bievre.be).

### **Lieu et contact**

Sauf mention contraire, les activités se déroulent au Centre culturel de Bièvre 39A, Rue de Bouillon à 5555 Bièvre - Tél : 061 51 16 14 –E-mail : [centre.culturel@bievre.be](mailto:centre.culturel@bievre.be) - Site : <https://ccbievre.be>